

20

R A P P O R T

**OBJET : ANIMATION ESTIVALE 2009 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.**

La Ville de Metz organisera la 29^{ème} édition de l'animation estivale qui se déroulera du 6 juillet au 14 août 2009.

Un panel étendu d'activités sportives et culturelles est proposé aux jeunes messins âgés de 5 à 16 ans leur permettant ainsi de choisir une ou plusieurs disciplines selon leurs goûts et d'aborder leur temps de loisir de manière active et ludique.

S'agissant de l'édition 2009, un crédit de 174 180 € est prévu au budget, réparti entre les activités sportives pour un montant s'élevant à 148 990 € et les activités culturelles pour un montant de 25 190 €. Un complément de financement sera proposé à une prochaine séance du Conseil Municipal pour les activités du pôle des cultures urbaines et du pôle scientifique et environnemental en cours d'élaboration.

Le coût demeurant à la charge des parents sera le paiement d'une somme de 1,50 € pour la délivrance de la carte d'animation estivale pour chaque enfant et correspondant à une participation aux frais d'assurance souscrite par la Ville de Metz.

Les enfants participant à cette opération pourront, comme chaque année, bénéficier des tarifs préférentiels mis en place durant l'été pour ces derniers par la CA2M auprès des TCRM.

Cette année encore, la Ville proposera des activités nouvelles avec entre autres l'ultimate frisbee, une animation sur les deux roues (approche et danger) en passant par la création d'un pôle des cultures urbaines.

Après examen des différents dossiers, les commissions concernées ont émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations sportives et culturelles organisatrices d'activités selon la répartition précisée dans la motion. Leur versement s'effectuera en deux tranches : un acompte en juin, représentant 50 % de la somme votée et le solde en septembre à la réception d'un bilan de la prestation réalisée (présentation d'un état nominatif des participants pour chaque activité).

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ANIMATION ESTIVALE 2009 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE :

1) D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles participant à l'animation estivale 2009 :

<u>Activités sportives :</u>	148 990 €
- Planet Aventure Organisation	13 850 €
- Athlétisme Metz Métropole	870 €
- Société des Régates Messines	5 720 €
- Metz Badminton	2 470 €
- ASPTT Basket	2 760 €
- Metz Basket Club	4 210 €
- Boxing Club de Metz	700 €
- Alekhine	1 160 €
- Club d'Echecs Fischer	1 210 €
- Ecole Française d'Echecs	400 €
- Cercle Equestre de Metz	3 010 €
- Equi'jump	5 470 €
- Club Alpin Français – section Metz	450 €
- Société d'Escrime de Metz	2 150 €
- Club de football U.L. Plantières	3 580 €
- Club de football APM football	2 760 €
- Club de football CO Metz Bellecroix	1 170 €
- Association Sportive du Golf de Metz	1 410 €
- Metz Gymnastique	8 230 €
- Metz Handball	4 210 €
- Metz Magny Handball	1 310 €
- ASPTT Judo	1 600 €
- Metz Judo	5 370 €
- Ecole de Karaté 57	3 050 €
- Karaté Club de Metz	3 050 €
- Kayak Club de Metz	8 330 €
- Moselle Moto Club	5 000 €
- FFMC 57 (Les Motards en Colère)	2 600 €
- Sports de Glace de Metz	11 020 €
- Fédération Moselle de Pêche	2 650 €
- Les Amis de la Nature	2 900 €
- Rugby Club de Metz	3 230 €
- Metz Street Culture	2 040 €
- Association Promotion de la Culture Skate	1 560 €

- Club Tennis Natation Messine	2 470 €
- Association des Cheminots de Metz – section tennis	1 310 €
- Tennis club de Magny	450 €
- ASPTT Tennis	1 310 €
- Société de tir de Metz	1 200 €
- Metz Triathlon	1 150 €
- Association des Cheminots de Metz –tir à l’arc	1 310 €
- Cyclo Club de Metz	1 140 €
- Décathlon Moderne	9 200 €
- Cercle Yachting à Voile	6 020 €
- Association Pouilly – Metz Volley	3 050 €
- Ultimate Frisbee	880 €

Activités culturelles : **25190 €**

- Bouche à Oreille	3 900 €
- Cantus Firmus	4 500 €
- Centre d’Etudes Grégoriennes	640 €
- Ecole de Musique du Sablon	1 260 €
- Ligue de l’Enseignement – FOL	4 700 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel	2 000 €
-Association Le Studiolo	800 €
- Pushing	2 000 €
- Permis de Jouer	2 800 €
- Photo Forum	445 €
- Théâtre de la Lucarne	2 145 €

2) DE VERSER 50 % du montant de la subvention au démarrage de l’opération et le solde à la fin de l’animation, au vu des justificatifs (état nominatif des présences).

3) D’AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ;

La dépense totale s’élève à 174 180 €. Les crédits sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

4) D’AUTORISER la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, la participation de 1,50 € correspondant au droit d’inscription des jeunes messins à l’animation estivale.

POUR LE MAIRE,
L’Adjoint délégué

POUR LE MAIRE,
L’Adjoint délégué

POUR LE MAIRE,
L’Adjoint délégué

Thomas SCUDERI

Belkhir BELHADDAD

Antoine FONTE